

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 471

présenté par

M. Cavard, Mme Massonneau, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est associée aux opérateurs précités et contribue à la réalisation du conseil en évolution professionnelle. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les compétences des formateurs de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes en termes de prestation de conseil en évolution professionnelle sont réelles. Il serait dommageable de se priver de ces ressources, tant humaines que matérielles, à travers les plateaux techniques répartis sur l'ensemble du territoire.